

Développement durable : CGE, CPU, Cdefi s'engagent et demandent un soutien politique de l'État

Paris - Publié le mercredi 10 juillet 2019 à 9 h 30 - Tribune n° 151814

« Nous, [CGE](#), [CPU](#) et [Cdefi](#), nous engageons à contribuer activement à la réalisation des Objectifs de développement durable tels que définis par les Nations Unies et nous demandons aux ministères d'en démultiplier l'impact, en coconstruisant une stratégie et en la dotant de moyens permettant de les atteindre », écrivent [Anne-Lucie Wack](#), présidente de la CGE, [Gilles Roussel](#), président de la CPU et [Jacques Fayolle](#), président de la Cdefi, dans une tribune commune, mise en ligne le 08/07/2019.

En tant qu'établissements formant les futurs « décideurs » et acteurs de l'économie et de la société, ils doivent « les préparer à porter l'indispensable transformation, à savoir mesurer l'impact de leurs actions et décisions », de façon à ce qu'ils puissent agir en acteurs responsables.

Les conférences s'engagent ainsi à développer la formation initiale, continue, l'innovation scientifique et sociale ainsi que la recherche, de façon à « poursuivre, développer et amplifier notre engagement systémique et interdisciplinaire autour des défis liés à cet enjeu ».

Pour les trois présidents, lutter contre le réchauffement climatique demande aussi de « réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nos consommations d'énergie, d'eau et de matières premières, et déployer une économie circulaire à grande échelle ».

C'est pourquoi ils demandent à l'État « un soutien politique qui se traduise par un engagement solennel reconnaissant le rôle essentiel de l'Esri dans la lutte contre le changement climatique ».

Un engagement qui doit s'accompagner de « moyens identifiés tant pour la recherche, que pour l'enseignement ou la transformation de nos infrastructures, et inscrits dans la durée ».

Ils appellent également à « encourager la collaboration de tous les acteurs dans les territoires et engager systématiquement les étudiants à conduire des projets à fort impact sociétal dans nos établissements en partenariat avec les collectivités territoriales ».

Les 17 Objectifs de développement durable

Les 17 Objectifs de développement durable tels qu'adoptés par l'ONU constituent l'agenda 2030. L'objectif est qu'en 2030 la pauvreté soit éradiquée, la planète protégée, et la prospérité globale.

Les 17 angles de ce plan sont :

- Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ;
- Assurer une vie saine et promouvoir le bien être pour tous à tous les âges ;
- Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous, tout au long de la vie ;
- Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;

- Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous ;
- Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation ;
- Réduire les inégalités dans et entre les pays ;
- Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables ;
- Assurer des modes de consommation et de production durables ;
- Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts ;

- Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable ;
- Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité ;
- Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux ;
- Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Conférence des grandes écoles



CONFÉRENCE DES
**GRANDES
ÉCOLES**

Association de grandes écoles, elle compte aussi parmi ses membres des entreprises, des associations d'anciens élèves, des organismes et des écoles basées dans d'autres pays.

Conférence des grandes écoles
11 Rue Carrier-Belleuse
75015 Paris - FRANCE



Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs



Gouvernance : Le Bureau, élu pour deux ans, est composé du président et de trois vice-présidents. La Cdefi est administrée par un conseil d'administration dénommé Commission permanente et composée de 20 membres.

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs

44 rue de cambronne
75015 Paris - FRANCE



Fiche n° 1925, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 09/06/17 à 16:06

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »